

RÈGLEMENT / RISC 2016

1) L'association Polly Maggoo organise la 10^e édition des Rencontres Internationales Sciences & Cinémas (RISC) qui auront lieu à Marseille du 19 au 26 novembre 2016.

2) Les Rencontres Internationales Sciences & Cinémas ont pour objectif de faire découvrir des films contemporains et de susciter des rencontres entre des cinéastes, des scientifiques et un large public, notamment le jeune public.

3) Tous genres de films (documentaire, fiction, expérimental, art vidéo, animation...), de toute durée, dont le sujet est lié à des thématiques scientifiques (sciences fondamentales, sciences du vivant, médecine, environnement, sciences économiques, architecture, urbanisme, sociologie, anthropologie...) peuvent concourir.

Les écritures cinématographiques plus originales seront privilégiées.

4) Les films concourant pour la compétition auront été produits à partir du 1er janvier 2015. Les films produits à une date antérieure pourront être programmés hors compétition ou lors de séances scolaires.

5) Le festival n'étant pas en mesure de sous-titrer les films sélectionnés, une copie de diffusion sous-titrée en français sera demandée pour les films non-francophones. Si les sous-titres ne sont pas incrustés, il est possible de nous envoyer un fichier (au format .srt) en français avec timecode.

6) Plusieurs compétitions seront proposées :

- Une compétition moyen et long-métrage (Prix du Jury)
- Une compétition court-métrage (Prix du Jury)
- Une compétition Jeune Public

Les Prix du Jury seront décernés par un jury constitué de scientifiques, d'artistes et de professionnels du cinéma.

7) Pour les films sélectionnés, les frais de transport et d'assurance des copies sont à la charge de l'expéditeur, ainsi que toutes charges afférentes. Le festival prendra en charge les frais de retour des copies.

8) Les formats de projection possibles sont le DCP et le fichier numérique QuickTime (ProRes ou H264).

9) Les propriétaires des droits des films autorisent la projection gratuite, en public, dans toutes les manifestations organisées dans le cadre du festival.

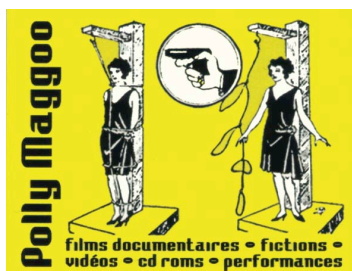
10) Les ayants droit s'engagent à fournir gratuitement des extraits des films (dans une limite de 3 minutes), aux fins de promotion de la manifestation.

11) Le festival prend en charge les frais d'assurance exclusivement entre la réception et la réexpédition des documents. En cas de perte ou de détérioration pendant cette période, la responsabilité du festival n'est engagée que pour la valeur de remplacement de la copie.

12) L'association Polly Maggoo se réserve le droit de conserver au sein de sa vidéothèque (et pour consultation en ses locaux uniquement), une copie DVD ou fichier vidéo des films, qui pourront, le cas échéant, être programmés dans le cadre d'autres événements (actions «Cinésciences» notamment), avec l'accord et selon les conditions des ayants droits.

13) Les inscriptions à la participation au festival sont gratuites, mais impliquent l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement. En cas de contestation sur ceux-ci, seul le texte en français fait foi.

A Marseille, le 1^{er} mars 2016



Association Polly Maggoo
Rencontres Internationales Sciences & Cinémas (RISC)
BP 20072
13472 Marseille cedex 02
France
Tél : 04 91 91 45 49
Email : risc@pollymaggoo.org

www.pollymaggoo.org